

aavre
1, rue de la Chapelle
78470 MILON LA CHAPELLE

LA SAINT LAMBERT
2, rue des jardins de la Brosse
78470 ST LAMBERT DES BOIS

SAINT LAMBERT HORS DU PARC?

Au cours de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2010 Monsieur le maire de Saint Lambert a demandé l'ajournement de la décision relative à l'adhésion de la commune au Parc naturel pour faire pression sur l'équipe du Pnr. (Voir le texte de la délibération ci-jointe). Faire du chantage auprès du Parc naturel nous paraît tout simplement affligeant et inacceptable pour de multiples raisons.

Le Pnr donne des conseils aux communes mais n'est ni concepteur, ni décisionnaire : il est donc totalement injustifié de le mettre en cause.

Si les habitants de Saint Lambert et les Associations, demandent l'aménagement de ce croisement très accidentogène, il est à regretter que rien n'ait été fait depuis plus dix ans. Pire les lignes blanches renforcées obtenues de haute lutte, ont disparu au premier goudronnage

Après avoir autorisé le bouleversement du site triplement classé de l'église, nous constatons que notre maire s'est mis en devoir de mettre sens dessus dessous le site classé de ce croisement en voulant imposer à cet endroit un rond point démesuré.

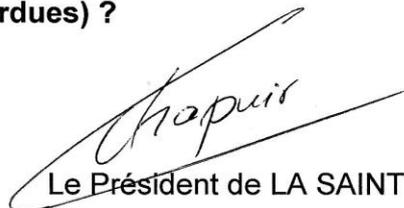
Il n'est nullement besoin de réfléchir longtemps pour constater qu'un rond point à cet endroit est parfaitement inadapté. Outre le site classé qui doit être préservé, la pente du terrain et la D91 qui serait tangentiel à cet ouvrage pose des problèmes difficiles à résoudre. Tous les accidents à cet endroit sont dus à des imprudences et des excès de vitesse, or il est aisé de traiter ce problème par des moyens beaucoup plus discrets, plus efficaces et beaucoup moins onéreux : tourne à gauche avec îlots centraux, signalisation, contrôle de la vitesse, etc..

Nous noterons que le croisement de Buloyer, également dans un site classé, et plus apte techniquement à recevoir un rond point, a fait l'objet d'un aménagement plus respectueux de l'environnement et donnant un accès à la D91 aux habitants de Buloyer.

Est-il imaginable que Saint Lambert ne fasse plus partie du Parc naturel ? Ce refus d'adhérer au Parc n'arrangerait-il pas une infime minorité de propriétaires? Est-ce vraiment l'intérêt et la volonté des habitants de St Lambert de ne plus faire partie du Parc naturel ? La lenteur à résoudre ce point noir n'est-elle pas due à la volonté de certains décideurs de faire fi de la réglementation? Est-il supportable d'attendre encore de nombreuses années pour que ce problème de circulation trouve une solution efficace ? Faut-il continuer à s'entêter à promouvoir un aménagement onéreux, moins pertinent, saccageant une nouvelle fois notre vallée et qui nécessitera encore de longues années de négociation ou pire, qui ne sera jamais autorisé, (2006/2011 déjà cinq années de perdues) ?



Le Président de l'aavre
Eric AYNAUD



Le Président de LA SAINT LAMBERT
Claude CHAPIUS

OBJET : DELIBERATION 2010/12/2 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU PNR DE LA HAUTE VALLEE CHEVREUSE

M Le maire demande l'ajournement car il dénonce le manque d'action du PNR sur le dossier du rond point de la D91 à la sortie de Saint Lambert. Charles le Vaillant demande que l'on écrive une lettre recommandée au PNR lui demandant d'agir en ce sens car il y a trop de tués sur cette route, il y a urgence.

Bernard Gueguen demande à ce que la lettre soit envoyée aux nouvelles de Rambouillet pour publication.

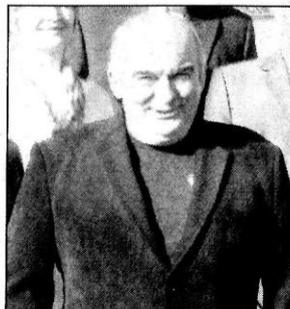
Vote : Oui 10
 Non 0
 Abstention 0

PARC NATUREL/ SAINT-LAMBERT-DES-BOIS

Le conseil municipal menace de ne pas adhérer au PNR

Le rond-point ou le retrait du Parc

A CAUSE d'un rond-point, le village de Saint-Lambert pourrait bien se retirer du Parc naturel régional. Depuis 2006, la commune de Saint-Lambert envisage de créer un rond-point à l'entrée de la ville en bas de Port-Royal, «car de nombreux accidents sont survenus au carrefour de la D91 et de la D46, vu la lenteur de décision et la remise en cause du dossier», explique Jean-Pierre Le Metayer, maire de Saint-Lambert, qui accuse le Parc d'entraver la mise en place de ce rond-point. «Il est certain que nous voulons être dans le Parc mais quand la sécurité des automobilistes est en



◆ Le maire de St-Lambert.

danger, nous sommes dans l'obligation de voter contre la charte, si les représentants ne nous donnent pas satisfaction».

Site et sécurité

De son côté, le président du Parc, Yves Vandewalle est «sur-

pris d'être avisé par lettre, d'autant que j'ai défendu un aménagement à cet endroit auprès du Conseil général. Il y avait une possibilité mais il fallait obtenir la session d'un terrain privé, or le propriétaire n'a pas accepté. Les services des routes ont proposé ensuite plusieurs hypothèses.

Mais le rond-point a un impact fort sur le paysage. Il y a aussi l'alternative d'un tourne à gauche qui garantira la sécurité. Le Parc n'a pas la possibilité de bloquer, c'est un faux procès mais nous sommes sur un site classé à deux pas de l'abbaye de Port-Royal. La commis-

sion des sites qui décide en dernière instance ne sera pas favorable au rond-point», explique le président du Parc. Il juge «absurde» que Saint-Lambert ne reste pas dans le Parc : «Le conseil se couperait de sa population». Jean-Pierre Le Metayer ne veut pas du tourne à gauche : «Seul le rond-point permettra aux habitants de sortir du village en sécurité. Il y a une façon de faire le rond-point en respectant le site. Je propose une table ronde avec tout le monde», déclare le maire. Saint-Lambert fait partie du Parc naturel depuis sa création en 1985.

Philippe Cohen